

# Bulletin d'inscription à une action de formation

(un bulletin par participant)

<b>INTITULE :</b>			
<b>Code AH :</b>			
<b>Date :</b>		<b>Lieu :</b>	

<b>Nom du participant :</b>	
<b>Prénom :</b>	
<b>Organisme :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>E-mail :</b>	
<b>Montant (*)</b>	

#### Annulations

Toute annulation devra être faite par écrit. En cas d'annulation moins de 8 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence le jour de celle-ci le paiement ne donne lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation 8 jours ou plus avant la date de la formation l'inscription est remboursée déduction faite d'un montant de 100,00 € pour frais de dossier.

En cas d'insuffisance de participants, Automation-Hub se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. En pareil cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

(\*) : Se référer au site [www.automation-hub.fr](http://www.automation-hub.fr) ou prendre contact avec Automation-Hub sur [contact@automation-hub.fr](mailto:contact@automation-hub.fr) ou Tel : +33 6 08 90 86 17

Une convention de formation sera adressée après inscription, accompagnée de la facture d'acompte

<b>Modalités de paiement :</b> 100 % après la formation, payables à 45 jours date de facture	
<b>Paiements par chèque à l'ordre de :</b> Association Automation-Hub	<i>Cocher la case</i>
<b>ou par virement sur le compte :</b> Automation-Hub BRED IBAN : FR76 1010 7002 1000 8180 7108 938	<i>Cocher la case</i>
<b>Préciser l'adresse complète de facturation :</b>	
<b>Bon de commande et paiement à expédier à l'adresse suivante :</b> Automation-Hub chez KB Crawl – 147 avenue Paul Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON Renseignements : 33 6 08 90 86 17 ou 33 1 41 29 05 09 <a href="mailto:contact@automation-hub.fr">contact@automation-hub.fr</a>	

**L'association Automation Hub n'est pas assujettie à la TVA**

Nota : L'envoi de ce bulletin d'inscription, par fax ou par courrier, constitue un engagement ferme de la part des personnes intéressées. Celles-ci doivent faire le nécessaire auprès de leurs entreprises lorsque leurs procédures internes exigent l'envoi d'un ordre de service ou d'un bon de commande dans les formes qui leur sont propres.